

## CHARTRE DES COMMERÇANTS ET ARTISANS DE NEMOURS

Afin de promouvoir une dynamique du commerce de proximité, la ville de Nemours, en collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne, a élaboré une charte visant à définir les engagements pris par les commerçants locaux.

Destiné notamment à redynamiser le commerce traditionnel par la qualité, ce « guide » des bonnes pratiques est un véritable baromètre de satisfaction des clients. Le but étant de développer l'attractivité des commerces grâce à un accueil personnalisé, une écoute attentive et des conseils appropriés, tout en valorisant les commerces qui œuvrent dans ce sens.

La Charte des commerçants et artisans de Nemours est ainsi un véritable engagement pour le bien-être des consommateurs au travers de 3 valeurs fortes :

- Accueil
- Professionnalisme
- Implication

Indissociables les unes des autres, ces valeurs sont l'essence même du commerce de proximité.

La Commune se réserve le droit de modifier à tout moment et sans préavis cette Charte.

### ACCUEIL

Chaque commerçant signataire s'engage :

- à afficher et à respecter des horaires d'ouverture minimums de 10h-13h le matin et 14h30-19h le soir, en fonction de l'activité exercée.
- à ne pas stationner devant son magasin ou dans la rue dans laquelle est situé son magasin, mais plutôt vers les zones du Champ de Mars et du Quai Victor Hugo. (stationnement gratuit), ou dans les rues annexes.

## PROFESSIONNALISME

Pour contribuer à ce que chacun trouve satisfaction à fréquenter un cœur urbain animé, accueillant, agréable à voir et à parcourir, chaque commerçant s'engage également :

- à accueillir sa clientèle dans un magasin clair, propre et ordonné,
- à proposer une vitrine soignée, dynamique et renouvelée régulièrement, en fonction des saisons, des produits et/ou des manifestations culturelles.
- à maintenir un trottoir propre, exempt de débris, qui ne doivent pas être déposés dans les fils d'eau des caniveaux mais ramassés et traités comme les autres déchets. (Arrêté de salubrité du 20 mars 2015)
- à sortir les poubelles au plus tôt la veille du ramassage à partir de 19h. (ramassage en centre-ville les mardis et vendredis matin), collecte des cartons le mardi soir.

## IMPLICATION

Les commerçants rythment le centre-ville. Avoir l'esprit commerçant, c'est aussi s'impliquer dans la vie locale, en s'informant des manifestations organisées tout au long de l'année et en accordant sa vitrine avec les plus importantes d'entre elles.

Dans cette optique, chaque signataire **s'engage à adhérer à l'association des commerçants**, Les Vitrites de Nemours, afin d'être représenté par cette dernière, d'intégrer un réseau de commerçants actifs, mais également d'apporter une contribution à l'organisation d'opérations commerciales en ville, en participant à la prise de décisions et/ou aux opérations elles-mêmes.

Date :

Signature (mention « Lu et approuvé ») :